



Montreuil, le 25/01/2022

FEPEM
Madame ANITA POUTARD
79, rue de MONCEAU
75008 PARIS

Chère Madame,

Ainsi que nous l'avions évoqué dans notre courrier du 8 novembre dernier et lors de nos échanges en commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation, notre fédération souhaite une nouvelle réunion portant sur les salaires minima conventionnels.

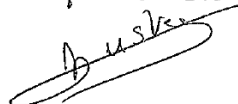
Ces derniers ont été rattrapés par la nouvelle augmentation du SMIC intervenue au 1^{er} janvier 2022 et dans un contexte de forte inflation, il nous semble indispensable de les revaloriser.

Le 1^{er} niveau de la grille conventionnelle des salariés du particulier employeur (non-étendue à ce jour) est à 2 centimes au-dessus du SMIC et le salaire minimum conventionnel des assistants maternels est pour sa part revenu au minima prévu par le code de l'action sociale et des familles.

Compte-tenu des longs délais d'extension, il nous semble opportun de nous réunir au plus vite sur cette question.

Je vous prie d'agréer, Chère Madame, l'expression de mes salutations les plus cordiales.

Stéphane FUSTEC
Conseiller fédéral

Stéphane FUSTEC


Fédération CGT du Commerce, Distribution & Services

263, rue de Paris

93100 MONTREUIL

☎ 01 55 82 76 79 🌐 commerce.cgt.fr – www.commerce.cgt.fr